

PIECES A FOURNIR A LA MAIRIE POUR LA COMPOSITION DE VOTRE DOSSIER

En cas de cession / achat d'un véhicule :

- une pièce d'identité
- certificat de cession (si achat aux enchères : contrat de vente)
- formulaire Cerfa dûment complété
- certificat de non gage (si changement de département)
- certificat d'immatriculation du véhicule
- contrôle technique (si pas de vignette sur la carte grise)
- justificatif de domicile de moins de 6 mois
- une enveloppe timbrée à votre nom et adresse
- un chèque

En cas de changement de domicile

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile de moins de 6 mois
- formulaire Cerfa dûment complété
- certificat d'immatriculation du véhicule
- dans le cas d'une voiture de plus de 4 ans : l'original du contrôle technique
- une enveloppe timbrée à votre nom et adresse

→ A savoir

Pour une demande de carte grise aux deux noms : les pièces d'identités des deux personnes sont indispensables.